



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_046-DE
Reçu le 10/07/2025

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt juin deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 5

Mme Aurélie DESSEIN, M. Frédéric GAILLAND, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Mickaël GAUME.

Tarifs communaux 2025 – Cimetières

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée délibérante que la fixation des tarifs des services publics municipaux relève de la compétence du Conseil municipal.

TARIFS CIMETIERES

2025

TARIFS CIMETIERES		2025
Concessions		
Emplacement simple		1 200.00€
Emplacement double		2 400.00€
Case columbarium		800.00€
Case caverne		400.00€
Jardin du souvenir		50.00€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 18 mars 2025,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs sur le cimetière.



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_046-DE

Reçu le 10/07/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver les tarifs du cimetière pour l'exercice 2025.

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **10 JUIL. 2025**

Affiché ou publié le : **30 JUIN 2025**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025

Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK